

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE CHAUSSEE
REUNION DU 12 JUIN 2014**

Le douze juin deux mil treize à 20h30 s'est réuni le conseil municipal de La Chapelle Chaussée sous la présidence de Monsieur Pascal PINAULT Maire.

Etaient présents : Messieurs PICHOUX – BUAN – Mesdames LESAGE- GORIAUX (adjoints) – Mmes REBILLARD- MAURY- GOUDE VENIEN – DE LA VILLEON – NOURRISSON – Ms RIALLAND- GLOAGUEN – MOUCHOUX REBILLARD – REMONTE

Absente excusée : BOSSARD JAQUET Marianne

Date de la convocation : 04 juin 2014

Mme NOURRISSON Isabelle est nommée secrétaire de séance

Délibération N° 2014-06-01

Affaires scolaires – Personnel Communal

Mme BOSSARD JAQUET absente donne procuration à Mme GOUDE VENIEN.

Le Maire informe l'assemblée délibérante : Aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Le Maire propose à l'assemblée délibérante :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-1, 3 1°) et 3 2°)

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale

Vu le budget primitif 2014 adopté par délibération en date du 25 avril 2014,

Considérant la nécessité de créer deux emplois non permanents compte tenu de l'accroissement temporaire de travail lié à la mise en place des rythmes scolaires

En conséquence, il est autorisé le recrutement d'agents non titulaires de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à la mise en place des rythmes scolaires et le besoin en animateurs nécessaires à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 1°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

La rémunération sera déterminée par arrêté du maire au grade d'adjoint d'animation, échelon 1^{er}

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale décide :

d'adopter la proposition du Maire

de modifier le tableau des emplois

d'inscrire au budget les crédits correspondants

que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} septembre 2014.

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

ADOPTÉ :

à l'unanimité des membres présents

Délibération N° 2014-06-02**augmentation emploi du temps des agents titulaires au sein de l'école publique**

Mme BOSSARD JAQUET absente donne procuration à Mme GOUDE VENIEN.

Dans le cadre de la mise en place des rythmes scolaires, il est nécessaire de revoir l'emploi du temps du personnel qui sera mis à disposition pour l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires.

Les trois ATSEM participeront aux Temps d'Activités Périscolaires une animation par semaine soit de 15h30 à 16h30 et leur présence le mercredi. il est nécessaire de revoir le temps de travail calculé selon leur nouvel emploi du temps soit 29,60 h au lieu de 28,35 h à compter de la rentrée 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Considérant la mise en place des rythmes scolaires et la nécessité de revoir l'emploi du temps du personnel chargé de l'encadrement des enfants pendant les T.A.P.

Décide de modifier le temps de travail des trois ATSEM sur la base de 29,60h/semaine (temps scolaire).

Dit que ce nouvel emploi du temps sera revu à la fin de l'année scolaire en fonction du bilan qui sera dressé sur la mise en place de ces T.A.P.

Information sur le coût des T A P

	<u>2</u> <u>ANIMATEURS</u> <u>(3h/semaines x 2)</u> <u>24h/mois</u>	<u>3 ATSEM</u> <u>1,30h/semaine x3)</u> <u>(annualisées)</u>	<u>total</u>
MONTANT BRUT SALAIRE MENSUEL	234	168	402 €
CHARGES PATRONALES	100	81	181€
MONTANT TOTAL	334€/mois	+ 249€/mois	583 €/mois

Soit pour 4 mois masse salariale : $583 \times 4 =$ **2 332 €**

Remarque : L'ouverture de la cantine le mercredi midi n'a pas d'impact sur la masse salariale car l'emploi du temps de l'agent responsable de la cantine va être réaménagé pour qu'il n'y ait pas d'heures en plus.

Rappel/ aide de l'Etat pour les rythmes scolaires : 90 €/mois (la 1^{ère} année) x 250 élèves /12 X 4 mois = 7 500 € de septembre à décembre 2014.

Bibliothèque :**Modification des horaires d'ouverture de la bibliothèque**

Les enfants ayant école le mercredi matin, les horaires d'ouverture vont être modifiés à compter du 1er septembre.

Ancien fonctionnement	Périodes scolaires et vacances scolaires
Mardi	16h45 - 18h
Mercredi	10h – 12h 15h – 18 h
Samedi	10h – 12h30

Fonctionnement à partir de septembre	Périodes scolaires	Vacances scolaires
Mardi	16h45 - 18h	16h45 - 18h
Mercredi	Fermée le matin 14h – 18 h	10h – 12h 14h – 18 h
Samedi	10h – 12h30	10h – 12h30

proposition passage à temps complet de Nicolas Léger (actuellement 33h00)

BIBLIOTHEQUE <u>2h/semaine</u> <u>8h/mois</u>
+ 91
+ 46
+ 137€/mois

soit 137 x 4 mois = **548 €**

Délibération N° 2014-06-03

Augmentation du temps de travail adjoint du patrimoine 1^{ère} classe

Mme BOSSARD JAQUET absente donne procuration à Mme GOUDE VENIEN.

Mme LESAGE expose la demande de l'adjoint du patrimoine, actuellement à temps non-complet (33h00) qui souhaiterait passer à temps complet. En effet, les effectifs des écoles ont augmenté depuis plusieurs années et les animations de l'agent du patrimoine au sein des écoles mais également au sein de la bibliothèque municipale et de l'espace jeux ont été multipliées, entraînant une surcharge de travail importante, l'impossibilité récurrente de s'occuper de la partie administrative de son poste et de la gestion des livres dans de bonnes conditions.

La mise en place des rythmes scolaires et la participation de l'adjoint du patrimoine dans ce nouvel emploi du temps impose également l'augmentation de son temps de travail.

L'emploi du temps actuel est présenté au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de passer le poste d'adjoint du patrimoine à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2014.

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité :

Décide de modifier l'emploi du temps de l'adjoint du Patrimoine 1^{ère} classe à compter du 1^{er} septembre sur la base d'un temps complet 35h00

Dit que le tableau des effectifs sera rectifié du fait du changement de l'emploi du temps.

Les crédits seront prévus au budget primitif 2014

Cantine : organisation service décalé : embauche un agent en plus le midi

12H00 – 13H45 = 1.75 x 4 jours = 7 28h/mois

1 agent soit masse salariale 273 € + 117 = 390€/mois x 4 mois **1 560 €**

Délibération N° 2014-06-04**Création d'un poste pour réorganisation du service cantine**

Mme BOSSARD JAQUET absente donne procuration à Mme GOUDE VENIEN.

Mme Lesage, adjointe, propose au conseil municipal de revoir le service de la cantine municipale afin de créer trois groupes d'enfants déjeunant à la cantine.

Ce partage de groupes permettra de réduire les effectifs d'enfants présents sur la même période, de diminuer ainsi le bruit important dans la salle et la prise en charge par les agents techniques de groupes d'enfants moins nombreux.

Il est nécessaire pour cela de créer un poste d'adjoint technique supplémentaire afin d'encadrer les enfants sur la tranche 12h00 à 13h45.

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité

Crée un poste d'adjoint technique contractuel sur la base d'un temps non complet 1h45/ jour d'école.

Donne pouvoir au Maire pour nommer un agent sur ce poste.

Demande qu'un essai soit réalisé avant la fin de l'année scolaire afin d'étudier dès maintenant la mise en place de ce service cantine

Délibération N° 2014-06-05**Ouverture secrétariat de mairie tous les samedis**

Mme BOSSARD JAQUET absente donne procuration à Mme GOUDE VENIEN.

Afin de permettre l'ouverture du secrétariat de mairie tous les samedis matin pour répondre à une demande des habitants, il est proposé que l'adjoint administratif soit libéré un samedi sur deux de l'agence postale pour assurer l'ouverture de la mairie.

En compensation, une personne serait embauchée le samedi à l'agence postale pour la remplacer un samedi sur deux. Cet agent serait formé par l'adjoint administratif sur les activités de l'agence postale avant une prise de poste en septembre prochain.

Monsieur RIALLAND souhaiterait que soit revu l'emploi du temps du personnel administratif de la mairie avant de créer ce poste pour voir la répartition des heures des deux agents. Monsieur le Maire fait part que l'emploi du temps sera revu pour les deux agents avec le projet d'ouvrir également le mercredi, mais qu'en tout état de cause il est nécessaire d'avoir un agent supplémentaire pour l'ouverture du samedi.

Le Conseil Municipal après délibération est appelé à voter.

Nombre de conseillers présents : 14 + une procuration

Nombre de conseillers pour la création d'un nouveau poste d'adjoint administratif 12

Nombre d'abstentions : 3

Le poste d'adjoint administratif contractuel va être créé pour la gestion de l'agence postale communale sur la base de 3h00 tous les 15 jours.

Donne pouvoir au Maire pour recruter le nouvel agent et organiser à sa formation.

Coût Ouverture secrétariat de mairie tous les samedis

Coût 9h/moismasse salariale (brut et charges) = 126 soit x 4 mois = **504 €**

soit augmentation de la masse salariale de 548 + 2 332 + 1 560 + 504 € = 4 944 €

Sacs pour bibliothèque scolaire : compte-rendu

Mme Lesage fait part au conseil municipal du bon retour de demande de bénévolat pour la confection de sacs pour la bibliothèque municipale. Actuellement 19 personnes sont intéressées par la confection de ces sacs. Une rencontre aura lieu à la mairie avec les volontaires. La confection des sacs devra être faite courant de cet été pour une remise aux enfants mi-septembre prochain.

Délibération N° 2014-06-06

Changement sol dortoir école publique

Mme BOSSARD JAQUET absente donne procuration à Mme GOUDE VENIEN.

A la demande des enseignantes et des parents d'élèves la moquette du dortoir va être enlevée et remplacée par du revêtement de sol. Des devis ont été demandés, deux entreprises ont répondu. Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise la moins-disante soit l'entreprise DEGANO de Saint-Malo pour un montant de 1 583.78 € HT

Après délibération

Le Conseil Municipal accepte le devis proposé pour un revêtement de sol dans le dortoir pour un montant de 1 583.78 € HT

Donne pouvoir au Maire pour signer le devis et lancer les travaux.

Devis diagnostic des jeux école et coulée verte

Des devis ont été demandés pour le contrôle des jeux à l'école, dans la coulée verte, les buts de football, mais également l'établissement d'un diagnostic des installations électriques dans les bâtiments communaux.

La commission des bâtiments se réunira prochainement pour étudier les devis des entreprises suivantes :

DEKRA, APAVE et VERITAS.

Travaux divers école

Le projet de rénovation des façades avant et arrière de l'école publique est évoqué. Monsieur BUAN propose, plutôt que de refaire les peintures des ouvertures, le remplacement des fenêtres actuelles en simple vitrage sur la partie ancienne de l'école par du double vitrage et l'isolation par bardage bois des façades.

Des devis sont en cours actuellement.

Délibération N° 2014-06-07

Préau : devis et implantation

Mme BOSSARD JAQUET absente donne procuration à Mme GOUDE VENIEN.

Le projet de mise en place du préau prévu à l'école publique a été revu du fait d'observations de l'architecte des Bâtiments de France.

D'une part, l'implantation va être reculée en limite de propriété et d'autre part le préau devra présenter un toit à deux pans en ardoises et non pas un toit plat.

ACM CONSTRUCTION présente de ce fait un nouveau devis de ces modifications soit 30 308.13 HT (soit plus value de 1 232.15 HT)

Considérant les modifications demandées par les Bâtiments de France, le Conseil Municipal

Accepte le nouveau devis présenté par ACM soit 30 308.13 HT

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le devis présenté.

Délibération N° 2014-06-08

Marquage au sol place de la mairie

Mme BOSSARD JAQUET absente donne procuration à Mme GOUDE VENIEN.

La place de la mairie va être refaite dans sa totalité par l'entreprise POMPEI. Il est nécessaire de prévoir le marquage des places de parking sur l'ensemble de la place et rue de Montmuran. Des devis ont été demandés Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise la moins-disante soit S.M.R. de Melesse pour un montant HT de 586 €.
Après délibération, le Conseil Municipal :

Accepte le devis présenté soit 586 € HT par l'entreprise S.M.R. Melesse .
Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le devis et lancer les travaux

Un devis va être demandé pour refaire les marquages au sol de la rue du Lavoir.

Projet achat terrain près parking du lavoir

L'avis des Domaines a été demandé pour estimer le terrain jouxtant le parking du Lavoir afin de l'agrandir. Les propriétaires étant vendeurs.

Compte-rendu rencontre avec DDTM sur « la Touche » et route de St Briec des Iffs

Une rencontre a été faite en mairie entre les élus, un représentant de la DDTM et de la prévention routière pour évoquer le problème de la vitesse au lieu-dit « la Touche ».

Un comptage va être effectué pour estimer le trafic routier sur cette portion de voie, puis un radar pédagogique va être mis en place par la DDTM d'ici fin septembre.

La mise en place de bandes rugueuses a été évoquée mais celles-ci doivent être posées à plus de 100 m de toute habitation soit avant le virage de la Touche. La haie gênant la visibilité va être coupée par les agents techniques afin de rendre la sortie plus aisée pour les véhicules.

La réfection de la RD 81 a été évoquée par la DDTM, celle-ci serait programmée en 2015 en tricolore. Sa réfection pourrait être prise en charge à partir du 16 rue du Lavoir jusqu'à Saint Briec des Iffs si les crédits du Département sont affectés à ces travaux en 2015. la DDTM a conseillé de prendre conseil auprès d'un bureau d'étude pour étudier la sécurité à la sortie d'agglomération, les services de Rennes Métropole vont également être interpellés sur ce sujet.

Délibération N° 2014-06-09

Proposition modernisations voiries et chemins ruraux 2014 - lancement appel d'offres simplifié

Mme BOSSARD JAQUET absente donne procuration à Mme GOUDE VENIEN.

La commission communale des chemins ruraux s'est réunie précédemment afin d'étudier les différentes propositions de modernisation de chemins ruraux à lancer cette année.

Elle propose de retenir les chemins suivants :

- La VC3 dite du « Chatelier » partiellement
- La VC Chantelou vers les IFFS
- Le Hameau de la Touche

Ainsi que l'entretien et le point à temps des voies communales et des chemins ruraux.

Le Conseil Municipal, au vu des estimations proposées décide de lancer un appel d'offres simplifié pour consulter des entreprises sur ces modernisations en 2014.

Donne pouvoir au Maire pour lancer la procédure.

Le chemin de l'Ecotais est évoqué, la commune de Saint Gondran propriétaire maintenant du chemin devait programmer cette voie cette année.

Délibération N° 2014-06-10**Projet d'agglomération – Création d'un plan de ville communal et intercommunal – Participation communale à l'élaboration du plan**

Mme BOSSARD JAQUET absente donne procuration à Mme GOUDE VENIEN.

Vu la délibération de Rennes métropole C 09.218 du 09 juillet 2009 relative à la mise en œuvre d'un plan de ville communal et intercommunal et aux modalités de son financement.

Vu la délibération Rennes Métropole C13.153 du 30 mai 2013 relative au plan de ville communal et intercommunal et aux principes de financement des communes.

Vu le courrier DIR STRAT-SIG-2013.04.12 adressé aux maires des cinq nouvelles communes de la Communauté d'Agglomération de Rennes Métropole en date du 26 avril 2013,

La Communauté d'Agglomération de Rennes Métropole s'est engagée dans la mise en œuvre d'un Plan de Ville Communal et Intercommunal (PVCi) sur l'ensemble du territoire métropolitains et communaux. Depuis la numérisation des plans cadastraux entre 1998 et 2005, il s'agit du plus important projet de création de données géographiques lancé sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Plus facile à appréhender que le plan cadastral, le plan de ville ainsi constitué est homogène sur l'ensemble de l'agglomération et offre aux services métropolitains et communaux un support précis pour localiser, programmer et gérer les différentes politiques publiques menées.

Le plan et les données le composant sont mis à disposition des communes de l'agglomération sans aucune restriction d'usage et sous différents formats. La mise à jour de ces données sera prise en charge par Rennes Métropole sous couvert d'une contribution active des communes, notamment par la remontée des informations de mise à jour. Les outils de gestion nécessaires pour maintenir les données du plan pourront être mis à disposition des communes si celles-ci en font la demande.

Selon le décompte définitif de l'opération, le coût global de la prestation de numérisation initiale s'élève 6 709 € HT. Ce montant se décompose de la manière suivante

- 6 300 € HT d'acquisition de données ;

- 409 € HT d'édition de plans

Les communes prendront en charge du coût HT de la saisie initiale des bases de données géographiques constituées dans le cadre de ce projet. Rennes Métropole assurera, de son côté 65% de son financement.

La participation communale est de 379 €. La facturation interviendra courant septembre 2014.

Le Conseil Municipal est invité à :

- prendre acte du projet plan de Ville communal et intercommunal ;

autoriser Monsieur le Maire ou toute personnes habilitée à cette fin, à signer tout acte se rapportant à cette délibération ;

décider le versement d'une participation d'un montant de 379 €

La dépense en résultant sera imputée au budget 2014 article 204 (subvention d'équipement)

Délibération N° 2014-06-11**Syndicat la Flume : nomination d'un élu chargé de suivre le comité de pilotage du bilan de 4 années de contrat**

Mme BOSSARD JAQUET absente donne procuration à Mme GOUDE VENIEN.

Le syndicat s'est engagé dans un contrat territorial de bassin versant sur son territoire de 2010 à 2014.

Une évaluation doit être faite et un comité de pilotage créé. La nomination d'un délégué communal doit être faite au sein du Conseil Municipal pour suivre ce comité de pilotage.

Après délibération :

Monsieur Michel MOUCHOUX REBILLARD est désigné délégué communal chargé du suivi du comité de pilotage au sein du syndicat Intercommunal de la FLUME.

Subvention Festival en Pays de Brocéliande

Le festival aura lieu du 26 au 29 juillet : 9 concerts gratuits et un ciné concert (5€) prévu.

A Romillé le 3/7 : 2 spectacles et 13/7

A Bécherel : 4/7

A Irodouer le 4/7

A Cardroc le 5/7

A Langan le 6/7

A St Briec des Iffs le 11/7

A Miniac sous Bécherel le 11/7

A La Chapelle Chaussée le 12/7

Aux Iffs le 12/7

+ stages de chant choral pour enfants et adultes du 7 au 12/7

la demande de subvention pour La Chapelle Chaussée est de **600 €**

le Conseil Municipal décide d'attendre l'avis de la CLET sur la participation versée pour cette animation avant de se prononcer.

Délibération N° 2014-06-12

Référents communaux : citoyen de la Paix

Mme BOSSARD JAQUET absente donne procuration à Mme GOUDE VENIEN.

L'association interdépartementale des Anciens Combattants a mis en place une nouvelle organisation depuis 2013 « les Citoyens de la Paix ».

Ces Citoyens de la Paix ont pour but :

- de perpétuer la mémoire combattante,
- de participer aux cérémonies patriotiques avec les drapeaux des dernières guerres
- d'organiser des réunions ou conférences avec la jeunesse de la commune
- de rappeler le souvenir de ceux qui ont leurs noms inscrits sur le Monument aux Morts.

L'association demande de désigner deux membres du conseil au sein du bureau de la section.

De participer financièrement pour les besoins de fonctionnement (drapeau citoyen de la paix, aide aux personnes défavorisées pour le paiement des cotisations etc.).

La section des anciens combattants de la commune accompagnera les délégués dans le projet de « Citoyens de la Paix ».

Après délibération :

Le Conseil Municipal désigne :

Pascal PINAULT, Maire

Laure DE LA VILLEON, Conseillère Municipale

Délégués au sein de l'association des anciens combattants dans le cadre du projet « Citoyen de la Paix ».

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre l'association Interdépartementale des Anciens combattants PG, CATM, TOE, veuves et citoyens de la paix d'Ille et vilaine et Côtes d'Armor.

Délibération N° 2014-06-13
délégué Sécurité Routière

Mme BOSSARD JAQUET absente donne procuration à Mme GOUDE VENIEN.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille et Vilaine, service Sécurité routière souhaiterait que chaque commune désigne au sein de son conseil municipal un élu référent sécurité routière.

Ce référent :

sera le correspondant privilégié des services de l'Etat et des Acteurs locaux, diffusera les informations relatives à la sécurité routière, contribuera à la prise en compte de la sécurité routière dans les projets portés par la commune ou l'intercommunalité (PLU, ZAC, renouvellement urbain...)

pilotera ou participera aux actions de prévention menées sur le territoire de la commune, participera à la mise en œuvre des programmes de la politique départementale.

Monsieur le Maire propose de désigner Jean-Marc BUAN, adjoint délégué Sécurité Routière au sein du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal :

Valide la désignation de **Jean-Marc BUAN, comme référent sécurité routière** au sein du Conseil Municipal.

Délibération N° 2014-06-14

Délégation au Maire : pour signer les devis et décisions en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés pouvant aller jusqu'à 10 000 €

Mme BOSSARD JAQUET absente donne procuration à Mme GOUDE VENIEN.

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Il est proposé de lui donner délégation afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 10 000 €.

Le Conseil Municipal après délibération :

Approuve la délégation proposée au Maire ci dessus pour toute la durée de son mandat (12 voix pour, trois abstentions).

Délibération N° 2014-06-15

Désignation de candidats à la commission communale des impôts directs

Mme BOSSARD JAQUET absente donne procuration à Mme GOUDE VENIEN.

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de la Direction Générale des Finances Publiques sollicitant la nomination de douze contribuables de la commune titulaires et de douze suppléants afin de constituer la commission communale des Impôts Directs.

Le Directeur Départemental des finances publiques procédera à la désignation de 6 titulaires et 6 suppléants parmi la liste des candidatures proposées.

Sont désignés ci dessous candidats à la commission communale des impôts directs :

Candidats titulaires

- BUAN Jean-Marc, 32 rue de Montmuran
- DEBOULLET Pierre, « le Grand Chemin »
- MOUCHOUX REBILLARD Michel, « le Bignon »

- VILBOUX Jean-Claude, « la Chevrolais »
- REBILLARD Valérie, « le Goulou »
- LEBRETON Arsène, « la Daviais »
- BIGOT René, « la Petite Rivière »
- GALLET Gilles, 15 Le Galard
- Pierre BRUGALLE, « Clairville »
- Jean-François KRUGLER, « le Champ de l'Ecu »
- Christine GORIAUX « la Mériennais »
- Michel HUET « les Haies » CARDROC 35190

Candidats suppléants proposés

- Jérôme VERGER, 5 rue des Iris
- Jean-François REBILLARD, « le Goulou »
- Henri DENOUAL, « la Menouais »
- Gwenaëlle GRALL, « les Hivers »
- Jacqueline CASSIGNEUL, « le Champ Mignon »
- Laurent MACE, 24 avenue des Chênes
- Michel DUBOIS, « Chantelou »
- Claude ALIX, 4 leGalard
- Bertrand LABARRERE, « Chantelou »
- Marie-Annick MORELLE, 3 allée des Peupliers
- Gisèle PINAULT, « Chantelou
- René ROB, « launay Quenouillère » SAINT GONDRAN

Délibération N° 2014-06-16

Décision modificative N° 1/2014 : virement de crédit pour intégration dissolution du syndicat des chemins ruraux au budget communal

Mme BOSSARD JAQUET absente donne procuration à Mme GOUDE VENIEN.

Afin d'intégrer au budget communal la somme revenant à la commune, après la dissolution du syndicat des Chemins Ruraux, Monsieur le Maire propose les virements de crédits suivants :

dépense compte 022	+ 7 353.83 €
recettes compte 002	+ 7 353.83 €
recettes compte 001	+ 1 611.78 €
dépenses compte 020	+ 1 611.78 €

Après délibération le Conseil municipal :

Approuve la décision modificative présentée afin d'intégrer la somme de 8 965.61 € au budget communal 2014

Questions diverses

Fleurissement de la commune

Le projet de fleurissement du bourg est présenté par Mme DE LA VILLEON.

Un projet de fleurissement du centre bourg va se mettre en place. Ce projet va démarrer avec la création d'un comité de fleurissement ouvert à tous les bénévoles. Une réunion d'information sera prochainement mise en place fin août.

Ce projet permettra aux habitants de notre commune de participer à l'embellissement de leur bourg et d'échanger de manière conviviale.

Préparation journée du Patrimoine fin septembre

Les journées du patrimoine auront lieu les 20 et 21 septembre prochain partout en France (elles existent depuis 1984).

Mme DE LA VILLEON expose le projet de journée du patrimoine.

Le projet de ces animations permettra de découvrir le patrimoine culturel, naturel sur la commune en créant un parcours découverte. L'association d'artisans (sculpteur, peintre) devra être lancée. Associer peut-être l'association de Théâtre la Chapelle Enjouée, les enfants du centre de loisirs etc.

L'idée est lancée, la commission culturelle, intergénération étudiera cette animation.

Comice agricole

Le comice agricole est organisé à La Chapelle Chaussée le 30 août prochain. Diverses animations vont être organisées (concours labour, bovins, fleurs etc.) mais également des expositions de maquettes de matériel agricole, de photos et cartes postales anciennes .

Une randonnée pédestre sera organisée en début de journée, des baptêmes de l'air en hélicoptère mis en place.

Les conseillers municipaux sont sollicités pour participer à l'organisation de cette grande manifestation .

CCAS

Monsieur le Maire fait part de la désignation des membres extérieurs du CCAS

- Représentante désignée par l'UDAF 35 : Yvonne TIREL
- Représentant désigné par la MSA : Henri DENOUAL
- Représentante des associations oeuvrant dans la réinsertion : Jeanne GATEL
- Représentante des associations oeuvrant auprès des personnes âgées et retraités : Sylvie POULAIN
- Représentante des personnes handicapées : Sylvie METAYE

Numérotation des hameaux et du lotissement Le Plessix

Le lotisseur a demandé la numérotation du lotissement du Plessix afin de permettre dès maintenant l'identification des lots. Les rues dénommées précédemment sont : rue des Tisserands, rue du Chanvre et rue du Lin. Une rencontre avec un représentant de la Poste va être organisée. Il est évoqué la numérotation des lieudits également à savoir : Chantelou, la Touche, Launay Rollet et les Hivers.

Un étude va être lancée sur ce dossier.

Sécurisation des bâtiments

Un devis va être demandé pour sécuriser l'atelier communal et la salle des sports par du matériel plus performant.

Lama Bou association ARELBOU

Remercie la commune de la subvention perçue pour l'achat d'ordinateurs portables pour l'école de Lama Bou.

WIFI à l'Ecole Publique

Mme Lesage s'interroge sur les ondes wifi à l'école du fait de la présence de matériel informatique dans l'école. Mme Goude Venien fait part que les enseignantes sont très vigilantes avec l'utilisation du matériel informatique déconnectant les outils dès que ceux-ci ne sont plus utilisés par les enfants.

Abri bus rue de Montmuran

Un rendez-vous va être pris pour la mise en place d'un abri bus plus grand du fait de l'accueil de l'arrêt scolaire vers Tinténiac à la rentrée de septembre prochain. L'abri actuel s'avérant trop petit à l'avenir.

Tarifs bancs et tables en location

Le tarif de location avec le forfait d'enlèvement de 15 € devra être revu, Monsieur BUAN estimant que le forfait est trop élevé pour une location de table et bancs de 2€ l'unité.

Transport Rennes Métropole

Une réunion va être organisée avec Rennes métropole pour demander une modification du transport vers Rennes sans passer par Romillé. Une pétition est en cours actuellement et sera transmise à Rennes métropole par les élus de Bécherel, Miniac sous Bécherel et La Chapelle Chaussée.

La commission communication se réunira le 18 juin.